

PÉTITION À DESTINATION DE LA DIRECTION DE VYV3 Pays de la Loire

Objet : Application du forfait heures 2026 aux professionnels de santé et reconnaissance de leur autonomie statutaire

À l'attention de Monsieur BEDFERT Laurent, Directeur général VYV3 Pays de la Loire.

Nous, professionnels de santé exerçant au sein de VYV3 Pays de la Loire, avec le soutien du syndicat Force Ouvrière, souhaitons par la présente pétition vous interpeller officiellement concernant la non-application du forfait heures aux professionnels suivants :

- Psychologues
- Kinésithérapeutes
- Ergothérapeutes
- Diététiciens
- Psychomotriciens

Les accords relatifs au temps de travail 2026, négociés avec les organisations syndicales représentatives, prévoient explicitement l'accès au **forfait heures** pour les professionnels qui disposent d'une réelle autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps.

Nos métiers répondent pleinement à ces critères d'autonomie professionnelle, tant dans l'évaluation des besoins des patients que dans l'organisation des prises en charge et la responsabilité clinique engagée. À ce titre, l'exclusion actuelle de ces professions du dispositif du forfait heures constitue :

- Une inégalité de traitement au regard des accords signés
- Une remise en cause de notre autonomie professionnelle
- Un manque de reconnaissance de la spécificité et des responsabilités inhérentes à nos fonctions

Nous demandons donc officiellement :

1. La reconnaissance de notre pleine autonomie professionnelle conformément à notre statut.
2. L'application immédiate du forfait heures tel qu'inscrit dans les accords de temps de travail 2026.
3. Une clarification écrite de la position de la direction dans les plus brefs délais.

Cette pétition est **ouverte à signature jusqu'au 9 mars 2026**.

En l'absence d'une réponse rapide et favorable à notre demande, les professionnels concernés se mobiliseront dans un **mouvement de grève à compter du vendredi 13 mars 2026**.

Notre démarche se veut responsable et constructive. Elle vise à garantir l'équité, le respect des accords négociés et la reconnaissance légitime de nos compétences et responsabilités.

Nous restons disponibles pour un échange rapide permettant de trouver une issue favorable à cette situation.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

[illegible]